

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2017/2018

Session 1

Droit économique de l'Union Européenne

Pr. Aude BOUVERESSE

JON SNOW a toujours vécu avec un loup et n'envisage pas sa vie sans animaux. Il gère un parc animalier sur l'île d'Ouessant en Bretagne (France) où il réside. Afin d'attirer les touristes, il décide d'importer des Lamas depuis l'Italie. Pour ce faire, il contacte son ami AL CARPONE, qui élève de beaux lamas chiliens et lui passe commande de quatre bêtes.

Quelle n'est pas sa déception quand, lors du dédouanement de son chargement de lamas, il apprend qu'il doit payer un octroi de mer. Cette taxe est exigée pour toutes les marchandises qui pénètrent sur le territoire des îles Bretonnes, quelle que soit leur origine. Elle s'élève à 0,1 % de la valeur de la marchandise.

Par ailleurs, les autorités françaises décident de faire passer aux lamas des contrôles sanitaires. Elles soutiennent que, du fait de la tendance irrépressible du Lama à cracher au visage des humains, il est nécessaire de s'assurer qu'ils sont en parfaite santé afin qu'ils ne soient pas vecteurs de maladies. Le coût de ces contrôles est facturé aux exportateurs, ce qui met AL CARPONE très en colère, d'autant que le montant s'avère très élevé puisqu'il se monte à 100 euros par Lama.

Quelques mois s'écoulent et JON SNOW, s'il est heureux avec son loup et ses lamas, s'ennuie sur sa petite île durant les longues soirées d'hiver. Surtout, il aimerait agrandir son parc animalier, mais manque de ressources. Il décide alors d'exploiter un maximum ses lamas. Émerveillé par la douceur de leur fourrure, il décide de confectionner des sous-vêtements érotiques avec leurs poils : les « LAMASUTRA ». Face au succès de ces produits au marché de Noël de Strasbourg, il juge opportun de donner une dimension internationale à son commerce. Alors qu'il se renseigne sur la législation concernant le commerce de sous-vêtements dans différents États membres, il apprend que la législation irlandaise interdit l'importation et la vente de sous-vêtements érotiques au motif que ce type de produits ne répond pas aux exigences de la moralité publique. Il est quelque peu surpris dans la mesure où des sous-vêtements, confectionnés à base de laine *shetland*, certes d'aspect plus rustique, sont légalement commercialisés en Irlande.

JON SNOW ne se décourage pas. La valeur nutritive du lait des femelles de Lama est exceptionnelle. Il décide alors de mettre au point des barres énergétiques à base de lait de lama, les « LAMAX PLUS », qui conviendraient parfaitement aux sportifs, ceux-ci ayant des besoins énergétiques très importants. Il associe à ce projet AL CARPONE, en tant que principal fournisseur de lait. Une étude de marché menée à l'échelon européen révèle que les danois sont très demandeurs de ce type de régimes. Mais un obstacle se dresse : la réglementation danoise interdit la publicité concernant les denrées alimentaires enrichies.

Passablement désespéré face à toutes ces difficultés, les deux hommes, décidés malgré tout à ne pas abandonner leur aventure, viennent vous consulter, en tant que spécialiste du droit de l'Union européenne, afin que vous les aidiez à identifier quels obstacles peuvent être levés.

Consignes : Le devoir ne doit pas dépasser 10 pages.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Document(s) autorisé(s) : néant

Matériel autorisé : néant